

## **DEMANDE D'ADMISSION**

Toute demande d'admission est composée d'un dossier administratif rempli par vos soins ou votre représentant légal et d'un dossier médical rempli par votre médecin traitant ou hospitalier.

Les demandes d'admission sont adressées à l'établissement depuis le logiciel web national « Via-Trajectoire Personnes Agées. »

## **TARIF**

Le tarif comprend :

- le tarif hébergement, identique pour l'ensemble des résidents
- le tarif dépendance, variable en fonction de votre autonomie. Celle-ci est évaluée par l'équipe médico-sociale selon les critères de la « grille AGGIR ».

## **AIDES FINANCIERES**

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'aides :

- L'Aide Sociale à l'Hébergement
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Participation des caisses de retraite, mutuelle
- Aide Personnalisée au Logement (APL)

Vous pouvez contacter le service social pour plus de renseignements au 02 48 63 25 25 poste 16605.

**Pour toute demande de renseignements vous pouvez contacter :**

Du lundi au vendredi

**L'accueil de l'EHPAD du Champ Nadot**

02 48 96 08 22

**Les cadres de santé**

02 48 96 08 22 poste 36202/36207

**Le cadre hôtelier**

02 48 96 08 22 poste 36205

**Le service des admissions**

02 48 96 08 22 poste 34467

**Le service social**

02 48 63 25 25 poste 16605

# Unité d'Hébergement Adaptée



Rue de la Sologne  
18200 Saint-Amand-Montrond  
CEDEX

Tel : 02 48 96 08 22

Fax : 02 48 82 18 55

Courriel : [direction@ch-stamand.fr](mailto:direction@ch-stamand.fr)

Création : 2018

# UHA Les Boischauts

L'EHPAD du Champ Nadot (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) se situe à Saint-Amand-Montrond (Cher), entre Bourges et Montluçon. Il est desservi par l'autoroute A71 et par la gare St Amand/Orval.

L'UHR se situe au rez de chaussée de l'EHPAD.

L'EHPAD a signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental du Cher et l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, qui l'engage dans une démarche qualité.

## LES RÉSIDANTS

L'UHR d'une capacité de 14 places, accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus, souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

L'admission peut se faire du domicile ou d'un service d'hospitalisation.

## LA CHAMBRE

La chambre est meublée. Vous avez la possibilité de la personnaliser en apportant des objets personnels compatibles avec les locaux, les nécessités du service et la réglementation (sécurité, incendie). Les chambres sont équipées d'une douche et d'un cabinet de toilette, de prises TV et téléphone.

## PRISE EN CHARGE MEDICALE ET PARAMEDICALE

L'établissement assure une permanence médicale 24h sur 24h.

Vous pouvez faire appel :

- au médecin de l'EHPAD
- aux professionnels paramédicaux de votre choix (pédicure, kinésithérapeute...)

## LE PERSONNEL DE L'UHR

Il se compose de :

- ⇒ un médecin référent
- ⇒ un cadre de santé référent
- ⇒ une équipe paramédicale
- ⇒ une équipe hôtelière
- ⇒ une ergothérapeute
- ⇒ une psychologue

L'UHR bénéficie des prestations offertes par l'EHPAD.

## LES REPAS

Ils sont préparés sur place et servis en salle à manger.

Un goûter est proposé chaque après-midi.

Les résidents peuvent participer à la confection des repas.

## COIFFURE

Une coiffeuse est à votre disposition sur rendez-vous. Ce service est compris dans le prix d'hébergement.

## LE LINGE

Votre linge personnel devra être identifié à votre nom et lieu d'hébergement.

Il est entretenu soit par la Blanchisserie de l'établissement soit par la famille.

## ANIMATION

Des activités diverses vous sont proposées régulièrement :

- **cognitives** : atelier lecture, mémoire, jeu de société, etc.
- **motrices, orientées vers les gestes de la vie quotidienne** : cuisine, vaisselle, jardinage, peinture, gymnastique douce...
- **artistiques, créatives** : chant, musique, etc.
- **sensorielles et de bien-être** : atelier esthétique, relaxation, musicothérapie...

## VIE SOCIALE

Vos proches sont les bienvenus. Vous pouvez les recevoir dans l'enceinte de l'UHR ou dans votre chambre. Vous avez la possibilité de les inviter à déjeuner.

Le Conseil de la Vie Sociale associe les résidents, les représentants des familles et les professionnels au fonctionnement de l'établissement. Les coordonnées de ses membres sont disponibles à l'accueil.

## LE COURRIER

Il est distribué chaque matin du lundi au vendredi par l'équipe soignante.